



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3308

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution de subventions à la Fédération interprofessionnelle du bois Rhône (Fibois) et au Centre régional de la propriété forestière Rhône (CRPF) pour leurs programmes d'actions 2019

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillaud, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3308**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution de subventions à la Fédération interprofessionnelle du bois Rhône (Fibois) et au Centre régional de la propriété forestière Rhône (CRPF) pour leurs programmes d'actions 2019**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La forêt couvre 4 300 ha soit 8 % du territoire métropolitain. Pour autant, avec 5 176 propriétaires forestiers, elle est très morcelée, ce qui ne facilite pas la gestion durable des parcelles, que ce soit en matière de production de bois d'œuvre, bois énergie, biodiversité ou développement de promenades.

La filière bois représente aussi un enjeu économique non négligeable à l'échelle du territoire de la Métropole, avec 4 070 emplois salariés privés (exploitation, transformation, distribution et mise en œuvre pour la construction ou l'énergie).

Le Département du Rhône avait mis en place des aides pour la structuration de la filière bois. À compter de 2015, il a limité ses aides au territoire du nouveau Rhône et a réduit d'autant ses participations auprès de 2 organismes, Fibois et CRPF.

Dans le cadre du plan climat air énergie territoire, la Métropole a identifié le besoin d'une filière bois solide pour approvisionner aussi bien les besoins en chaleur que la construction.

La Métropole s'est engagée historiquement pour le développement du bois pour plusieurs raisons.

Le bois est tout d'abord un levier efficace de lutte contre le changement climatique et de développement des énergies renouvelables. La Communauté urbaine de Lyon a approuvé, par la délibération du Conseil n° 2012-2754 du 13 février 2012, son plan climat énergie territorial (PCET) qui fixe un objectif très ambitieux de développement du bois énergie sur le territoire de la Métropole. Elle a donc affiché l'importance de "contribuer à structurer la filière bois régionale" (action 4.9 du PCET) afin de garantir un approvisionnement durable des chaufferies biomasse raccordées aux réseaux de chaleur.

Le bois est aussi un matériau durable pour la construction : le millésime 2016 du référentiel habitat durable de la Métropole oblige à la mise en œuvre de bois labellisés Forest Stewardship Council (FSC - Conseil de soutien de la forêt) ou *Pan European Forest Certification* (PEFC - programme de reconnaissance des certifications forestières), en justifiant de leur provenance. Il incite aussi à l'atteinte d'un seuil de 45 dm³/m² surface hors œuvre nette (SHON) de bois d'œuvre dans les constructions neuves. Certaines réalisations sur le territoire de la Métropole sont exemplaires : en 2017, 2 projets ont été lauréats du prix régional de la construction bois (le gymnase de la zone d'aménagement concerté -ZAC- du Bon lait et le centre de loisirs de Givors).

Enfin, les forêts sont des espaces à préserver pour leur capacité à accueillir la biodiversité de notre territoire et répondre à la demande des habitants en matière de loisirs, promenades, randonnées. L'essor des sentiers nature et des sentiers de randonnée témoigne de la demande croissante pour ces espaces.

Une participation active de la Métropole à l'animation de la filière bois est ainsi nécessaire, pour s'assurer du développement cohérent de la production de bois d'œuvre et bois énergie et permettre à la filière d'être en capacité de répondre aux différents usages du bois.

II - Actions proposées

Deux organismes interviennent sur le territoire de la Métropole dans des champs d'actions spécifiques et complémentaires :

- la Fibois a pour vocation d'améliorer les débouchés du bois dans le secteur de la construction,
- le CRPF promeut, à l'échelle locale, une meilleure gestion des forêts privées, permettant au territoire de valoriser sa production bois.

Ces 2 organismes ont proposé à la Métropole de l'accompagner pour la mise en œuvre des actions du plan climat liées au bois et à la forêt.

La Métropole souhaite soutenir leurs activités en lien avec ses objectifs énergie-climat, biodiversité et espaces naturels.

1° - Fibois Rhône

La Fibois Rhône est la fédération interprofessionnelle du bois sur le département du Rhône, elle constitue la structure "chef d'orchestre" des activités bois à l'échelle du département. Sa valeur ajoutée et sa reconnaissance de la part de la filière bois locale sont réelles. Pour mémoire, le Département du Rhône finançait la Fibois Rhône à hauteur de 10 000 € par an sur le territoire de la Métropole.

Le programme d'intervention de la Fibois Rhône sur le territoire de la Métropole pour l'année 2019 se compose de :

- la promotion du bois dans la construction, à travers l'organisation de 3 visites ou événements à destination des professionnels,
- la réalisation d'une enquête sur les freins et leviers à l'utilisation du bois sur l'agglomération, auprès des professionnels (architectes, aménageurs, etc.),
- une découverte de la filière bois par les services de la Métropole (aménagement, construction, marchés) à travers 2 réunions collectives et un programme de visites adapté.

Budget prévisionnel 2019 - Fibois Rhône			
Dépenses		Recettes	
Actions	Montant total (en € TTC)	Financeurs	Participation (en € TTC)
création de chaînes de valeurs locales représentatives <i>dont la promotion du bois auprès des professionnels à travers l'organisation de visites et événements</i>	29 950	Département du Rhône	60 000
soutien au développement des entreprises de l'amont de la filière	13 200	partenariats territoriaux (autres collectivités, syndicats professionnels, entreprises)	59 000
participation à la collecte de données sur les entreprises de la filière forêt-bois <i>dont enquête sur l'utilisation du bois sur le territoire de la Métropole</i>	12 700	Métropole de Lyon	9 900
sensibilisation au bois de construction et promotion du bois local <i>dont découverte de la filière par les services</i>	56 950	Région Auvergne-Rhône-Alpes	9 600
sensibilisation aux métiers de la forêt et du bois auprès des plus jeunes	32 500	cotisations adhérents	6 800
Total	145 300	Total	145 300

2° - Le CRPF Rhône

Le CRPF est un organisme public dépendant du Ministère de l'agriculture et de financements de collectivités locales. Il est en charge de vérifier la pertinence des documents de gestion mis en place par les propriétaires privés sur leurs parcelles, en lien avec les directions départementales des territoires (DDT). Au-delà de cette mission administrative, le CRPF peut se positionner sur l'animation et la sensibilisation des propriétaires à une meilleure gestion de leurs parcelles.

Le programme d'intervention du CRPF sur le territoire de la Métropole pour l'année 2019 se compose de :

- un diagnostic de la forêt privée du territoire de la Métropole, analysant sa structure foncière, son peuplement, son état sanitaire et ses pratiques de gestion,
- l'identification et la caractérisation d'un massif forestier morcelé présentant un potentiel de gestion collective, puis la mobilisation des acteurs locaux dans le but de monter un projet collectif (questionnaires aux propriétaires, réunion de travail),
- la formation et le conseil aux propriétaires forestiers du territoire à travers l'appui à la rédaction de documents de gestion durable, l'organisation de visites conseil et d'une réunion collective des propriétaires,
- l'initiation d'une dynamique pour le développement de politiques de gestion de la forêt privée, avec les communes et services de la Métropole.

Budget prévisionnel 2019 - CRPF Rhône			
Dépenses		Recettes	
Actions	Montant total (en € TTC)	Financeurs	Participation (en € TTC)
agir pour des forêts privées gérées durablement <i>dont diagnostic de la forêt privée du territoire de la Métropole</i>	64 950	État (dotation d'établissement public)	86 500
améliorer la mobilisation du bois <i>dont étude d'identification d'un massif propice à la gestion collective sur le territoire de la Métropole</i>	67 959	fonds européens	25 200
développer les connaissances et l'innovation	19 494	Département du Rhône	54 000
former et communiquer sur la gestion forestière durable <i>dont conseil, visites et réunions de formation des propriétaires forestiers et initiation d'une dynamique locale</i>	39 297	intercommunalités (Communauté d'agglomération de l'ouest Rhodanien -COR-, Communauté de communes des Monts du Lyonnais - CCMDL, Syndicat de l'ouest lyonnais - SOL)	9 200
		Centre national de la propriété forestière (CNPFF) - Fogefor	6 800
		Métropole de Lyon	10 000
Total	191 700	Total	191 700

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 900 € au profit de la Fibois Rhône dans le cadre de ses actions envers l'interprofession bois sur le territoire de la Métropole pour l'année 2019,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit du CRPF Rhône définissant, pour son programme d'actions sur le territoire de la Métropole pour l'année 2019,

c) - les conventions à passer entre la Métropole, la Fibois Rhône et le CRPF Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 19 900 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P26O2293.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.